

Image not found or type unknown



plafond des pénalité en cas de retard dans le règlement d'une succession

Par demarie, le 11/01/2019 à 08:24

Bonjour

si une succession n'avait jamais été réglée en trente ans, est-ce que les pénalités de retard seraient plafonnées? J'ai compris que c'était 0,4 % par mois puis 10% au delà, comment cela se cummule-t-il?

Merci